



Commune de Vérossaz

Comptes 2021 – Message introductif

Municipalité - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Municipalité dégage une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de CHF 1'028'974.39. (budget 2021 CHF 724'586.-)

Le bénéfice de l'exercice s'élève à CHF 541'034.72. (budget 2021 CHF 98'086.-).

La fortune de la Commune se monte au 31.12.2021 à CHF 4'360'445.43.

Les éléments significatifs influençant les comptes 2021 par rapport aux comptes 2020 et au budget 2021 sont les suivants :

0 - Administration générale

Les charges salariales du personnel administratif sont plus élevées que le budget 2021 et les comptes 2020 (heures supplémentaires effectuées, augmentation du temps de travail et arrêt maladie).

Les frais informatiques sont en hausse, ceci étant dû à la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 et du changement d'un poste informatique à l'administration.

Les amortissements sont nettement inférieurs au budget étant donné que la construction du nouveau bâtiment administratif n'a pas débuté.

1 - Sécurité publique

Les frais de mise à jour du cadastre sont en hausse, suite à l'augmentation des constructions dans notre village.

Les frais de police s'élèvent à CHF 30'000.- pour 2021, ce qui correspond à l'augmentation prévue dans notre contrat avec la commune de Monthey (en 2020 CHF 20'000.- et en 2022 CHF 40'000.-).

La réfection de diverses bornes hydrantes s'élève à CHF 12'307.30 (budget 2021 CHF 6'000.-).

Tous les frais de notre corps de pompiers sont désormais réunis sous un seul compte (140.352.00), sous la dénomination « Participation CSI-A Monthey et environs » pour un montant de CHF 20'952.99 (budget 2021 de tous les comptes concernés CHF 24'300.-).

Le nouveau système Mobicall SMS coûte CHF 1'692.40 pour 2021.

2 - Enseignement et formation

Les frais de conciergerie du bâtiment scolaire (salaire et matériel) se montent à CHF 38'141.40 et sont en légère hausse par rapport au budget 2021 (CHF 32'000.-), mais inférieurs aux comptes 2020 (CHF 42'498.45). Cette augmentation est liée au COVID-19 et aux mesures d'hygiène y relatives.

Les activités sportives et culturelles ont diminué en 2021, suite à l'annulation de divers événements sportifs et sorties d'école, selon les directives Covid en vigueur.

Les frais de transports des élèves, les frais du cycle et traitement du personnel ont baissé suite à la diminution du nombre d'élèves et au remboursement de CHF 37'843.60 par l'Etat du Valais du solde de traitement 2020 (comptes 2021 CHF 167'274.95 – / budget 2021 CHF 247'000.-)

Le budget de CHF 3'400.- pour les écoles spéciales n'a pas été utilisé (montant donné par l'Etat du Valais).

Les autres chiffres sont en rapport avec le budget 2021.

3 - Culture, loisirs et culte

La location de CHF 4'000.- pour l'utilisation des installations sportives du FC n'a pas été facturée en raison de la non-activité de la société.

Les locations du couvert sont en hausse en 2021, suite aux directives COVID-19 et à la nécessité de faire des manifestations à l'extérieur pour y répondre (comptes 2021 CHF 6'150.- / budget 2021 CHF 3'000.-).

Les autres frais relatifs à la culture, loisirs et culte sont en adéquation avec le budget 2021.

4 - Santé

Notre participation aux frais du CMS a augmenté (comptes 2021 CHF 45'964.45 / budget 2021 CHF 38'400.-).

La participation communale pour les frais dentaires scolaires a augmenté (comptes 2021 CHF 20'334.65 / budget 2021 CHF 16'000.-).

Les autres frais de la santé sont stables par rapport aux comptes 2020 et au budget 2021.

5 - Prévoyance sociale

Les frais d'honoraires de curateurs ont augmenté (comptes 2021 CHF 10'100.- / budget 2021 CHF 5'000.-).

Nous relevons une diminution des curatelles éducatives par rapport aux chiffres annoncés par l'État du Valais pour notre budget (comptes 2021 CHF 9'900.- / budget 2021 CHF 21'300.-)

Les frais de notre UAPE s'élèvent à CHF 11'025.15 (frais nets - participation des parents et subventions déduites).

Notre participation aux frais des EMS s'élève à CHF 29'365.92, nettement inférieur au budget (CHF 42'500.-).

Les frais d'aide sociales sont en hausse et se montent à CHF 51'386.33 (budget 2021 CHF 46'100.-).

Les autres postes sont en adéquation avec le budget 2021.

6 - Trafic

Suite à l'augmentation des heures effectuées en 2021, le salaire de notre employé des travaux publics s'élève à CHF 28'904.90, ce montant est supérieur au budget 2021.

Nous avons entrepris des travaux d'élagage sur la route des Pésaires et des travaux de sécurisation sur la route de Chétillon, l'entretien des routes communales est donc supérieur au budget 2021 (CHF 16'600.-) et s'élève à CHF 22'894.95.

Avec un hiver rigoureux pour l'année 2021, les frais de déblaiement des neiges et salage ont nettement augmenté et se montent à CHF 77'902.15 (budget 2021 CHF 44'000.-).

Nous avons reçu CHF 8'721.25 du Canton pour la part cantonale au déblaiement et salage du trottoirs, ce montant est supérieur au budget suite à la construction du trottoir à l'entrée du village et à un enneigement important (budget 2021 CHF 2'500.-).

7 - Protection et aménagement du territoire

Eau potable :

Le solde de ce service déficitaire de CHF 125'243.65 est transféré au compte « Prélèvement sur Fonds eau potable » au 31 décembre 2021 afin d'autofinancer ce service (déficit prévu dans le budget 2021 CHF 134'570.-).

Eaux usées :

Le solde de ce service bénéficiaire de CHF 35'677.44 est transféré au compte « Attributions au Fonds eaux usées » au 31 décembre 2021 afin d'autofinancer ce service (bénéfice prévu dans le budget 2021 CHF 24'100.-).

Gestion des déchets :

Nous avons acheté une nouvelle benne pour les boîtes de conserve pour un montant de CHF 5'147.50. (dépense non budgétisée).

Le transport et le ramassage des autres déchets est en constante hausse et s'élèvent à CHF 40'817.- (budget 2021 CHF 34'000.- / comptes 2020 CHF 37'494.50)

Le solde de ce service déficitaire de CHF 36'509.14 est transféré au compte « Prélèvement sur Fonds gestion des déchets » au 31 décembre 2021 afin d'autofinancer ce service (déficit prévu dans le budget 2021 CHF 21'240.-).

Correction des eaux :

Des travaux d'entretien ont été effectués sur nos divers torrents pour un montant de CHF 19'957.25. Ce montant est supérieur au budget 2021 (CHF 12'000.-). Ces travaux sont subventionnés à 50 % par l'Etat du Valais.

Aménagement du territoire et constructions :

Suite à l'augmentation des constructions dans notre commune, les taxes pour autorisations sont en nette hausse pour 2021 et s'élèvent à CHF 41'857.20. (budget 2021 CHF 15'000.- / comptes 2020 CHF 28'628.-).

9 - Finances et Impôts

D'une manière générale, les impôts sont supérieurs au budget 2021.

Les impôts des personnes physiques se montent à CHF 1'960'949.30 (budget 2021 CHF 1'855'200.-)

Les impôts sur les gains immobiliers se montent à CHF 35'143.60 (budget 2021 CHF 18'000.-)

Les impôts sur les prestations en capital se montent à CHF 105'598.20 (budget 2021 CHF 18'000.-)

Les impôts sur les successions et donations se montent à CHF 6'133.50 (budget 2021 CHF 10'000.-)

Les impôts prélevés à la source se montent à CHF 38'133.30 (budget 2021 CHF 17'000.-)

Les droits de mutation se montent à CHF 24'000.- (budget 2021 CHF 25'000.-).

Les impôts des personnes morales se montent à CHF 93'566.05 (budget 2021 CHF 58'000.-).

Nous avons reçu CHF 545'791.— de péréquation financière en 2021 qui se répartit comme suit :

- Fonds de péréquation des ressources – CHF 431'339.-
- Fonds de compensation des charges – CHF 73'298.-
- Aide transitoire du fonds de compensation des cas de rigueur – CHF 40'252.-

Ces montants sont supérieurs au budget 2021 (CHF 531'556.-) et aux comptes 2020 (CHF 523'672.-).

Suite à la signature d'un nouveau contrat de prêt à taux fixe en août 2021, les intérêts des dettes bancaires et hypothécaires ont baissé (comptes 2021 CHF 30'560.50 – budget 2021 CHF 70'000.- car estimation du prêt si la construction du bâtiment avait commencé en 2021).

Nous avons récupéré CHF 24'223.50 d'intérêts de retard en 2021 (budget CHF 10'000.-).

Suite au contrôle des finances et afin d'assainir les débiteurs ouverts, nous avons passé divers non-valeurs et pertes sur débiteurs pour un montant de CHF 109'423.07. Nous avons prévu CHF 10'000.- dans le budget 2021.

Les autres montants sont en adéquation par rapport au budget 2021.

Municipalité - Compte des investissements

Les investissements 2021 s'élèvent à CHF 1'206'902.13, dont voici le détail :

- Nouveau bâtiment communal (honoraires) - CHF 28'566.55
- Financement dispositif pré-hospitalier (facture Etat du Valais) - CHF 647.30
- Institutions handicapés/sociales (facture Etat du Valais) - CHF 2'874.93
- Participation communale à la construction des routes cantonales - CHF 6'305.30
- Réfection réseau routier (zone 30 km/h) - CHF 31'872.85
- Éclairage public (Vers chez Borré) - CHF 14'593.55
- Honoraires nouveau réservoir communal - CHF 686'789.90
- Forages et captage (réfection captages et divers travaux) - CHF 79'202.30
- Entretien réseau d'eau (réfection chambre brise-énergie et divers travaux) - CHF 29'237.05
- Réfection conduite réservoir/Orsex (honoraires) - CHF 10'381.60
- PGEE, Futurostep et réseau d'égout - CHF 4'948.35
- Aménagement déchetterie Mabilien - CHF 270'270.35
- Réfection torrents / carte dangers (honoraires expropriation) - CHF 26'256.45
- 3^e correction du Rhône - CHF 2'071.35
- Honoraires assainissement buttes stand de tir Chavanne - CHF 12'884.30

Les recettes des investissements s'élèvent à CHF 136'724.- :

- Encaissement des taxes de raccordement eau et égouts - CHF 128'831.--
- Subvention cantonale conduite eau potable : CHF 7'893.--.

Les investissements nets s'élèvent à CHF 259'069.01.

Municipalité – Résultats 2021

La Commune boucle les comptes 2021 avec une insuffisance de financement de CHF 41'203.-.

Le budget 2021 prévoyait une insuffisance de CHF 1'421'484.-, avec un investissement CHF 1'000'000.- pour la construction du nouveau bâtiment communal non utilisé en 2021.

La fortune nette par habitant passe de CHF 845.- en 2020 à CHF 629.- en 2021. La moyenne sur 2 ans représente une fortune nette de CHF 737.- par habitant.

Le taux d'amortissement du patrimoine administratif est de 10.50 % (taux obligatoire 10 %).

Le degré d'autofinancement est de 96.1 %, la moyenne 2020-2021 est de 150.1 %, considérée comme très bien.

La capacité d'autofinancement de la Commune est de 30.50 % et est considérée comme très bien.

Le taux de volume de la dette brute (dette brute en % des revenus financiers) est à 115.5 %, considérée très bien.

Bourgeoisie – Compte de fonctionnement

Pour l'exercice 2021, la fortune de la Bourgeoisie augmente de CHF 36'868.- (budget 2021 CHF 27'300.-) et se solde au 31 décembre 2021 à CHF 630'984.71.

Le Triage forestier « Cime de l'Est » nous a versé CHF 19'476.- comme bénéfice des années 2020 et 2021. Aucun montant n'avait été mis au budget 2021, suite à la nouvelle gestion comptable par le Triage depuis 2020.

Les travaux de réfection du drainage de la route forestière, secteur Valassier, y compris les honoraires, se montent à CHF 16'062.80. Le Canton a accepté que nous prélevions ce montant dans le fonds de reboisement de la Bourgeoisie.

L'amortissement de l'immeuble de l'Abbaye est idem aux autres années (CHF 21'000.-).

Les autres comptes sont en adéquation avec le budget 2021 et les comptes 2020.

Bourgeoisie – Compte des investissements

Aucun investissement en 2021.

Conclusion

Les comptes de fonctionnement et d'investissement de la Municipalité et de la Bourgeoisie ont été approuvés par le Conseil Communal lors de sa séance du 16 mai 2022. Le détail des comptes est à disposition au bureau communal.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détail sur les comptes 2021 qui vous seront soumis pour approbation, ainsi que sur l'activité de l'Administration communale en général.

Le Conseil Communal vous recommande d'accepter les comptes 2021 de la Municipalité et de la Bourgeoisie tels que présentés.

L'Administration communale 1785/2022/mm
Muriel Favre
Présidente
Mireille Morisod
Caissière

